

PROVINCE DE QUÉBEC**VILLE DE SAINTE-CATHERINE****Le 15 janvier 2019**

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi quinzième jour du mois de janvier deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard, Michel Béland et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Madame Danielle Chevrette, directrice générale, M. Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière sont également présents.

Madame la conseillère Isabelle Morin est absente.

1-01-19**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE

2-01-19**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018**

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3-01-19**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018**

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- Mme Eliane Bouchard
- M. Richard Favreau

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS

La liste est déposée.

4-01-19 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION - EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2019

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation de la demande de subvention dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2019 » auprès du ministère concerné, dès que le projet sera approuvé et qu'il nous sera possible de nous inscrire, ainsi que de permettre aux représentants du service des ressources humaines de signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Catherine, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

5-01-19 EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR DE PROJETS

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la candidate a réussi les différentes étapes du processus de dotation;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de madame Caroline Therrien à titre d'ingénieure de projets aux conditions suivantes:

§ le salaire annuel est fixé à 1.17 du minimum de la classe 5 (92 550\$);

§ les avantages sociaux consentis sont ceux dans le code des conditions des employés cadres à l'exception des dispositions concernant:

- les vacances qui seront de vingt (20) jours pour l'année 2019 et selon les dispositions du code pour les années suivantes. Si madame Therrien quitte l'organisation en 2019, ladite banque de vacances sera calculée au prorata du temps réellement travaillé;
- La période de probation est de douze (12) mois;
- La progression dans l'échelle salariale sera applicable en juillet 2020 soit après ladite période de probation.

La date d'entrée en fonction de madame Therrien est fixée le ou vers le 21 janvier 2019.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

6-01-19 ACCEPTATION DES TRAVAUX DE PAVAGE EFFECTUÉS SUR LA PISTE CYCLABLE DU BOUL. MARIE-VICTORIN - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ENTRETIEN ROUTE VERTE

CONSIDÉRANT que le rapport du financement des travaux d'entretien réalisés pour l'exercice financier 2017-2018 sur la Route verte est conforme;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendu par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité de confirmer au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route verte de 2 km, pour l'exercice financier 2017-2018 sur le territoire de la ville de Sainte-Catherine, totalisent 108 016 \$ incluant les taxes de vente, afin de recevoir une subvention.

De créditer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

7-01-19

RÉVISION DE PROGRAMMATION DE SUBVENTION TECQ (TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC) – ENGAGEMENT À RESPECTER LES MODALITÉS DU GUIDE DU PROGRAMME ET LES DEMANDES DE CE PROGRAMME

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

8-01-19 ACHAT D'ÉQUIPEMENT - SCIE À CHAÎNE À ESSENCE MODÈLE 695 XL PG 16 ET SES ÉQUIPEMENT - SECTION AQUEDUC - EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une scie à chaîne à essence modèle 695 XL PG 16 et ses équipements auprès de la compagnie Stelem au montant de 5 944.21 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense nette de 5427.86 \$ (coût net de ristournes TPS et TVQ) soit financée par la fonds de roulement. Le remboursement se fera sur une période de cinq ans à partir de l'année 2020 pour un montant annuel de 1085.57 \$.

ADOPTÉE

9-01-19 OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - GRAPHISME 2019

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de gré à gré de graphisme 2019 auprès de LGM audace et créativité au montant de 27 346.80 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

10-01-19 AUTORISATION DE SIGNATURE – TRANSPORTS QUÉBEC – PERMISSION 2506-501-67030-00132-18-0639 – RÉFECTION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE SOUS LA RIVIÈRE SAINT-PIERRE

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la permission numéro 2506-501-67030-00132-18-0639 à intervenir avec Transports Québec dans le cadre des travaux de réfection d'une conduite d'égout sanitaire sous la rivière Saint-Pierre, sur le lot 3 130 975.

Que M. Olivier Camacho, ing. ou la greffière soient et sont par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

11-01-19 COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyée par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le

paiement des comptes payés et à payer du mois de décembre 2018, le tout tel que plus amplement décrit comme suit soit:

- .- un montant de 187 767.83 \$ pour les déboursés mensuels du mois de décembre 2018 (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.
- .- un montant de 376 788.77 \$ pour les dépôts directs aux fournisseurs;
- .- un montant de 596 800.00 \$ pour les chèques hebdomadaires;
- .- un montant de 429 262.26 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 442 981.40 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

ADOPTÉE

12-01-19

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-62 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À : AJOUTER UNE CATÉGORIE D'USAGE « FABRICATION ET TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DE PRODUIT À BASE DE CANNABIS (I3) »; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE I-219, AFIN D'Y AJOUTER LA CATÉGORIE D'USAGES « FABRICATION ET TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DE PRODUIT À BASE DE CANNABIS (I3) »

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 13 novembre 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement portant le numéro 2009-Z-62 a été adopté le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel Béland propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité d'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 2009-Z-62 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à : ajouter une catégorie d'usage « Fabrication et transformation industrielle de produit à base de cannabis (I3) »; modifier la grille des usages et normes de la zone I-219, afin d'y ajouter la catégorie d'usages « Fabrication et transformation industrielle de produit à base de cannabis (I3) ».

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

13-01-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-61 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-Z-00 TEL QU'AMENDÉ DE FAÇON À: CRÉER UNE NOUVELLE GRILLE DES USAGES ET DES NORMES H-713, AFIN D'Y AJOUTER LA CATÉGORIE D'USAGES «HABITATION UNIFAMILIALE «H1»» EN STRUCTURE CONTIGUË; MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES M-558 AFIN DE RETIRER LA DISPOSITION SPÉCIALE CONCERNANT LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR L'ENSEMBLE DES USAGES; MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE DE FAÇON À INTÉGRER LA NOUVELLE ZONE H-713 À MÊME LA ZONE H-712; MODIFIER LES LIMITES DES ZONES M-558, M-660 ET M-661 AU PLAN DE ZONAGE; ABROGER LE FEUILLET « E.1 » DE L'ANNEXE « E » INTITULÉ PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE.

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil tenue le 9 octobre 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement portant le numéro 2009-Z-60 a été adopté le 9 octobre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 11 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande valide de soumettre le règlement à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter, sans modification, le règlement numéro 2009-Z-61 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à: Créer une nouvelle grille des usages et des normes H-713, afin d'y ajouter la catégorie d'usages «Habitation unifamiliale «h1»» en structure contiguë; Modifier la grille des usages et normes M-558 afin de retirer la disposition spéciale concernant le plan d'aménagement d'ensemble pour l'ensemble des usages; Modifier le plan de zonage de façon à intégrer la nouvelle zone H-713 à même la zone H-712; Modifier les limites des zones M-558, M-660 et M-661 au plan de zonage; Abroger le feuillet « E.1 » de l'Annexe « E » intitulé plan d'aménagement d'ensemble.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

14-01-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 841-19 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE QUATRE-MILLIONS-QUATRE-CENT-TREIZE-MILLE DOLLARS (4 413 000 \$)

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 11 décembre 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 841-19 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de quatre-millions-quatre-cent-treize-mille dollars (4 413 000 \$).

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-01-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT 842-19 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 59 900 \$ POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION PAR GAINAGE DE L'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA 1ÈRE AVENUE ENTRE BOUL. HÉBERT ET LE BOUL. ST-LAURENT

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 11 décembre 2018, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 842-19 autorisant un emprunt de 59 900 \$ pour la confection des plans et devis concernant les travaux de réfection par gainage de l'égout sanitaire sur la 1ère avenue entre boulevard Hébert et le boulevard Saint-Laurent.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Le citoyen suivant demande d'être entendu:

.- M. Richard Favreau.

COMMUNICATIONS AU PUBLIC

16-01-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Béland et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h57.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier

Version non-approuvée